

7 JUIN 2021

Macron veut déconfiner ses réformes sociales

Le Monde
7/06/21

Dépendance, jeunes, indépendants... le chef de l'Etat entend reprendre la main et sortir des débats régaliens

Ce n'était donc qu'une pause. Si le coronavirus l'a contraint, à partir de mars 2020, à troquer son costume de président « transformateur » pour celui de gestionnaire de la crise, Emmanuel Macron entend profiter de l'amélioration de la situation sanitaire pour relancer le train des réformes dans la dernière ligne droite de son quinquennat. « Ça ne sera pas un été en pente douce », a-t-il prévenu jeudi 3 juin, lors de son déplacement dans le Lot, qui marquait la première étape de son « tour de France ». Avant d'indiquer qu'il devra « prendre des décisions difficiles dans les semaines à venir ». Pas question de procrastiner et de tomber dans l'immobilisme. D'ici à l'élection présidentielle de 2022, la dernière année de son mandat doit être « utile », a-t-il souligné, afin de tourner la page du Covid. Fin avril, il avait déjà affiché sa volonté de gouverner « jusqu'au dernier quart d'heure » et de « reprendre le cours des réformes de modernisation ».

Mais pas n'importe lesquelles. Alors que les sujets régaliens occupent le devant de la scène depuis plusieurs semaines, M. Macron a l'intention de replacer le débat sur le terrain économique et social. Un domaine jugé plus « favorable » pour l'ex-ministre de l'économie, selon son entourage. Plutôt que de se retrouver sur la défensive face à la droite et l'extrême droite, qui ne cessent de l'accuser de laxisme sur la sécurité ou l'immigration, le locataire de l'Élysée veut reprendre la main. « Il faut sortir de la juxtaposition des faits divers, estime un de ses conseillers. Il est vain de courir après Marine Le Pen ou Xavier Bertrand sur le régalien car ils iront toujours plus loin que nous sur ce terrain. »

« Le pouls du pays » d'abord Dans la majorité, plusieurs élus estiment que « le nécessaire a été fait » pour combler un point faible présumé de M. Macron, notamment avec l'adoption de plusieurs textes, comme celui sur la « sécurité globale », le « séparatisme », ou la lutte contre le terrorisme. A leurs yeux, il est désormais temps de revenir aux fondamentaux du macronisme. « C'est sur la promesse de modernisation du pays que l'on a été élus », souligne le délégué général de La République en marche (LRM), Stanislas Guerini.

Une réorientation stratégique, qui transparaît dans les mesures envisagées par l'exécutif dans les mois à venir. Si M. Macron n'a pas annoncé formellement sa feuille de route – il a précisé vouloir prendre « le pouls du pays » lors d'une dizaine de déplacements en juin et juillet, avant de décider des ultimes arbitrages –, trois chantiers semblent quasiment assurés de voir le jour, d'après plusieurs sources au sein de l'exécutif. Le premier concerne la « garantie jeunes », un dispositif visant à accompagner les précaires de 16 à 25 ans vers l'insertion professionnelle, avec une allocation allant jusqu'à 500 euros par mois. Interrogé sur cette mesure, le chef de l'Etat a donné l'impression de la défendre, tout en disant ne pas croire « à l'idée qu'on donne de l'argent sans condition ». Une manière de se démarquer de la gauche, qui défend un RSA pour les 18-25 ans.

Le deuxième chantier concerne une réforme des travailleurs indépendants. Si le président de la République n'en a pas dit un mot dans le Lot, un texte est bel et bien en préparation et devrait voir le jour avant la fin du quinquennat. Préparé sous la houlette du ministre délégué aux PME, Alain Gri-

set, à la demande de M. Macron, ce plan vise à « simplifier l'environnement juridique, fiscal et réglementaire » des indépendants, tout en « renforçant leur protection sociale et leur formation », précise l'entourage de M. Griset. Lequel précise que le plan est « en cours de finalisation » et devrait être présenté en conseil des ministres au courant de l'été, afin de répondre aux difficultés de cette catégorie, dont « la crise a exacerbé les fragilités ».

Autre réforme d'ampleur, dont la mise en œuvre est considérée comme quasiment « actée » au sommet de l'Etat : la dépendance des personnes âgées. Alors qu'on croyait ce grand chantier abandonné sur l'autel de la crise, il reste plus que jamais dans le « viseur » du gouvernement, selon le premier ministre, Jean Castex, et a même donné lieu à une réunion, le 20 mai à Matignon. La ministre déléguée à l'autonomie, Brigitte Bourguignon, espère qu'un projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée « en septembre, au plus tard ». Si elle paraît bien lancée, cette réforme pâtit toutefois d'un frein majeur : son coût, évalué à près de 10 milliards d'euros.

Jeudi, M. Macron a lui-même lié le sort de cette réforme à celle des retraites, dans un souci d'équilibre budgétaire, après s'être engagé à ne « pas céder à la facilité d'augmenter les impôts ». « On ne peut pas financer la dépendance si on n'a pas réussi à créer un financement pérenne », a-t-il jugé, après avoir remis sur la table la possibilité de relancer une réforme des retraites. Plusieurs ministres défendent cet alliage, qui aurait le mérite, selon eux, d'avoir un goût de « sucré-salé ». Comprendre : des dépenses sociales d'un côté, et de l'autre, des efforts, afin de dégager des ressources financières.

Si le contenu reste flou sur le dossier des retraites, M. Macron a montré qu'il n'avait pas renoncé à ce chantier hautement sensible. « Rien n'est exclu », a-t-il indiqué, en soulignant toutefois qu'il faudra « à un moment donné » se poser la question de leur financement, et « voir comment la solidité de nos finances publiques est assurée ».

Les retraites, un risque majeur L'opportunité de relancer un objet politique aussi inflammable avant la présidentielle divise la majorité. Plusieurs ministres, comme Bruno Le Maire (économie), Olivier Dussopt (comptes publics) ou Gabriel Attal (porte-parole), y sont favorables. Le 25 mai, lors d'une réunion des responsables de la majorité, à Matignon, le patron des députés LRM, Christophe Castaner, s'est lui aussi dit favorable à un examen du texte au Parlement dès cette année, tandis que le président de l'Assemblée, Richard Ferrand, s'y est opposé, estimant que les retraites constitueraient une « excellente première réforme de deuxième quinquennat ». Mais pas avant le scrutin élyséen. « Il considère que ce n'est pas le bon moment et qu'il est préférable de se concentrer sur la relance de notre économie, plutôt que de risquer de remettre des millions de Français dans la rue », explique son entourage. Plusieurs députés LRM mettent également en garde contre un projet « suicidaire », de nature à « bloquer le pays ».



Suite
le Monde

Un risque politique majeur que le chef de l'État n'ignore pas. Jeudi, il a précisé que la première version de la réforme, suspendue en mars 2020, à cause du Covid, « ne pourra être reprise en l'état », car elle était « très ambitieuse, extrêmement complexe et du coup porteuse d'inquiétudes ». « Le faire maintenant, ce serait ne pas prendre en compte qu'il y a déjà beaucoup de peurs », a-t-il insisté. Avant de préciser qu'il était « trop tôt » pour se prononcer sur le sort d'un tel chantier, comme sur l'officialisation de sa candidature en 2022, qui ne fait pourtant guère de doutes dans son entourage. Il a d'ailleurs donné l'impression de faire un parallèle entre les deux sujets, en prévenant que « certaines des décisions » qu'il prendra « ne pourront peut-être pas rendre » sa candidature à sa réélection. « possible ». Comme s'il liait son sort à la réaction du pays, s'il venait à relancer les retraites. ■

ALEXANDRE LEMARIÉ



FRANÇOIS BOUL-MON/LE FIGARO

Le président a quand même admis que la réforme était extrêmement complexe, et quand il dit qu'elle est porteuse d'inquiétude, c'est pour ne pas dire qu'elle a donné lieu à une levée de boucliers sociale

YVES VEYRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FORCE OUVRIÈRE

Les syndicats promettent déjà un conflit social si le président persiste

ANNE-HÉLÈNE POMMIER

ANNE-HÉLÈNE POMMIER

PLUS PERSONNE n'en voulait... En reconnaissant jeudi, lors d'un déplacement dans le Lot, que sa très controversée réforme systématique des retraites ne pourrait pas « être reprise en l'état », Emmanuel Macron a soulagé les partenaires sociaux. « Extrêmement complexe », « porteuse d'inquiétudes », les mots du chef de l'État ont trouvé un écho dans les rangs tant des syndicats de salariés que des organisations patronales. « Le président a quand même admis qu'elle était extrêmement complexe, et quand il dit qu'elle est porteuse d'inquiétude, c'est pour ne pas dire qu'elle a donné lieu à une levée de boucliers sociale », se réjouit Yves Veyrier, le secrétaire général de FO.

L'annonce d'Emmanuel Macron n'a surpris personne. Les partenaires sociaux avaient tous le calendrier parlementaire en tête et il ne restait pas d'espace législatif suffisant pour mener à leur terme des discussions suspendues en mars 2020 du fait de la pandémie. « On a toujours dit que la réforme telle qu'elle était ne pouvait pas être mise en place avant la prochaine

présidentielle », souligne un représentant patronal. Bref un enterrement de première classe.

Mais le consensus s'arrête là. Car l'intervention d'Emmanuel Macron laisse la place à toutes les interprétations sur la suite. « Comme d'habitude, les propos du président sont kaléidoscopiques et tout le monde peut y trouver son compte et entendre ce qu'il veut entendre », ironise Frédéric Sève, le « M. Retraites » de la CFDT. « Trop tôt » pour se prononcer sur l'avenir de la réforme. Rien d'« exclu ». Il n'en fallait pas plus pour que, le régime universel enterré, l'ombre des mesures paramétriques fasse son retour. « Ce que dit le président, c'est conforme à ce qu'on pense car il y a quand même un vrai problème de financement », pointe un cadre du Medef.

Après la présidentielle

Les représentants des entreprises n'y sont d'ailleurs pas opposés. « On ne pourra pas, pour des raisons financières, poursuivre comme avant sans réformer. On peut toujours se mettre la tête dans le sable et attendre la prochaine présidentielle et pendant ce temps continuer à creuser les déficits », souligne Jean-Eudes du Mesnil, le secrétaire général de la CPME. Ac-

celération de la réforme Touraine - qui prévoit de porter la durée de cotisation pour une retraite à taux plein à 43 annuités en 2032 -, allongement de la durée de cotisation, report de l'âge de départ à la retraite... toutes les pistes sont sur la table.

Le patronat est ouvert à la discussion, sauf sur l'augmentation des taux de cotisation. Les syndicats beaucoup moins. « Ce qui est clair, c'est que tout le monde n'entend pas la même chose. Alors du coup, moi aussi, j'entends ce que je veux », affirme Yves Veyrier, pour qui le débat doit être repoussé à la prochaine élection présidentielle. Avec les quatre autres centrales représentatives (CFDT CGT, CFE-CGT et CFTC), le patron de FO a adressé le 14 octobre dernier une lettre au gouvernement pour lui demander de ne pas remettre à l'ordre du jour le sujet des retraites. Sa position n'a pas changé. Même la CFDT, plutôt favorable à un système universel mais opposée à des mesures paramétriques, le promet: la rentrée sociale sera compliquée si le gouvernement s'acharne. « Et prendre le risque d'un conflit social à la rentrée, c'est jouer avec la reprise ! » assure Frédéric Sève. Un président averti en vaut deux... ■

Le Figaro
7/08/21

La réforme des APL chamboule la situation de 67% des allocataires

Les Echos 7/06/21

LOGEMENT

Le nombre de bénéficiaires a baissé de 8 % en janvier.

Avec la réforme, 26 % des allocataires sont gagnants, et 41 % sont perdants.

Solveig Godeluck

@Solwii

Plus de cinq mois après la mise en œuvre de la réforme des allocations logement, au 1^{er} janvier, son impact n'est quasiment pas documenté. Le sujet est pourtant crucial pour les 5,93 millions de ménages qui bénéficient des APL. Après le RSA, c'est la deuxième prestation qui contribue le plus à réduire la pauvreté en France.

Les APL ont été « contemporanisées » en janvier : les droits sont désormais calculés sur la base des ressources des douze derniers mois et non plus celles d'il y a deux ans. De plus, les montants sont révisés chaque trimestre et non plus annuellement. L'objectif est de mieux « coller » aux revenus récents, donc aux besoins immédiats des assurés sociaux, et au passage d'éviter les recalculs, les versements indus et les rappels, qui sèment la pagaille dans le budget domestique. C'est aussi une réforme qui doit rapporter aux finances publiques, avec un objectif d'économies de 750 millions d'euros cette année (il était de 1,3 milliard avant la crise économique).

Critiquant l'absence d'étude d'impact du gouvernement, l'Union nationale pour l'habitat des jeunes a mené l'enquête dans ses foyers de jeunes travailleurs. Sur un échantillon de 4.000 personnes, la baisse des prestations concerne plus de monde (39% au lieu de 28%) et est plus ample (118 euros de pertes au lieu de 90 euros) que si les règles anciennes avaient été appliquées. L'Unhaj dénonce « un effet de rattrapage brutal » et note « les premiers départs, qui font craindre aux associations une perte de mixité » dans les résidences.

Baisse de 8,4 % du nombre de bénéficiaires en janvier

Au ministère du Logement, on explique vouloir détailler les effets de la réforme « après la période de réserve » des régionales, en juillet. Le ministère des Solidarités a tout de même publié quelques données « semi-définitives » issues de la Caisse nationale d'allocations fami-



Les résidences Habitat jeunes fonctionnent grâce aux APL perçues par les résidents.

Photo Marta Nascimento/RÉA

liales, qui gère la prestation. Elles montrent que le nombre de foyers bénéficiaires d'une aide au logement a baissé de 8,4 % en janvier par rapport à décembre. Cela « s'explique en partie par un effet saisonnier » mais aussi par la contemporanisat-ion - d'où l'écart avec les baisses de janvier 2020 et janvier 2019, qui n'étaient que de 5,6 % et 5,4 %, observe la direction des statistiques (DREES) du ministère.

Par ailleurs, durant le premier trimestre, il y a eu 18.500 foyers bénéficiaires de moins, alors que les quatre années précédentes leur nombre avait au contraire tendance à croître. « Il semble donc que les effectifs soient tendanciuellement en baisse, mais la saisonnalité a pu être modifiée par la réforme », juge la DREES.

Traditionnellement, les effectifs baissent en janvier, puis croissent au premier trimestre, avec l'arrivée de nouveaux allocataires. Désormais, les ressources sont actualisées fin mars, ce qui provoque un ajustement rapide des prestations et du nombre de bénéficiaires.

Que la réforme soit « juste » ne veut pas dire qu'elle est indolore. Les assurés avec des revenus ascendants depuis deux ans auraient pu avoir des allocations plus généreuses cette année si elle n'avait pas eu

lieu. Pour d'autres ménages qui se sont enfoncés dans la crise en 2020, c'est au contraire une heureuse réforme. Combien de foyers y gagnent, combien y perdent, par rapport au statu quo ?

Un tiers (32 %) des allocataires n'ont pas subi d'impact direct de la réforme, parce que leurs revenus n'ont pas varié en deux ans.

En conseil d'administration, la CNAF en a donné un aperçu, qui n'a pas encore été rendu public, et dont « Les Echos » ont eu connaissance. Un tiers (32 %) des allocataires n'ont pas subi d'impact direct de la réforme, parce que leurs revenus n'ont pas varié en deux ans. Pour d'autres, qui représentent 26 % des allocataires, la prestation a crû parce que les ressources du foyer ont diminué en 2020. Les deux-tiers d'entre eux (soit 17 % de tous les allocataires) ont connu deux années de baisse de leurs revenus, ou bien une stabilité en 2019 suivie d'une baisse en 2020, et ont vu leur APL augmen-

ter. Sans réforme, ils n'auraient pas eu d'augmentation, ou bien une augmentation plus modeste. Le dernier tiers (9 % des allocataires) aurait subi une perte ou une stagnation d'APL sans la réforme malgré une baisse de revenus en 2020 et à cause d'une hausse l'année précédente.

41 % perdent au change

A l'inverse, 41 % perdent au change. La majeure partie (23 % des allocataires) ont vu leurs revenus grimper deux années d'affilée, et donc sont loin de perdre sur tous les tableaux : pour eux, la diminution des APL était déjà enclenchée, mais elle s'est accélérée. Une minorité (6 % des allocataires) accusent une baisse qui n'aurait pas eu lieu sous l'ancien régime, parce que leurs revenus, stables en 2019, ont crû en 2020.

Enfin, la dernière catégorie (12 % des allocataires) aurait pu voir leur APL augmenter ou au moins se stabiliser, du fait de revenus en baisse ou constants en 2019. Mais cela n'a pas été le cas, car ils ont mieux gagné leur vie l'année suivante, et leur APL s'est adaptée à cette amélioration. En cela, la volonté du législateur de s'adapter en temps réel aux besoins des assurés est accomplie, même si cela fait grincer des dents. ■